



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CONSEIL D'ETAT VEUT VENDRE SIX CURES

Le Conseil d'Etat vaudois veut vendre six cures pour un montant de 6 à 8 millions de francs. Ces six cures n'appartiennent pas au corpus historique des cures construites par les autorités bernoises ou vaudoises entre 1536 et 1845. Le Conseil d'Etat prévoit plusieurs mesures de protection pour les six cures en question. Dans ces conditions Patrimoine suisse, section vaudoise ne s'oppose pas à leur mise en vente.

Les six cures mises en vente sont celles d'Aigle, Ballens, Chesalles-Moudon, La Chaux (Sainte-Croix), Mont-la-Ville et Suchy. L'exposé des motifs du Conseil d'Etat précise que celles-ci « ...n'ont pas de qualité patrimoniale déterminante car elles ne font pas partie du "Corpus" des cures construites par les autorités bernoises ou vaudoises entre 1536 et 1845 ». Patrimoine suisse constate avec satisfaction que le Conseil d'Etat a tenu compte de sa demande qui avait été formulée dans sa pétition remise au Grand Conseil le 12 septembre 2017, à savoir de renoncer à toute vente de cure appartenant au corpus historique afin que cet ensemble significatif ne soit pas dispersé et reste, dans son entier, entre les mains de l'Etat. En effet, il s'agit là d'un témoignage matériel important pour l'histoire du Canton que le Conseil d'Etat a le devoir moral de conserver intact et d'entretenir.

Dans cette optique, Patrimoine suisse relève aussi la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin : « *En préambule, le Conseil d'Etat entend réaffirmer sa volonté de préserver l'ensemble patrimonial de première importance que constituent les cures vaudoises. Elles font partie du patrimoine cantonal à double titre. D'une part, elles appartiennent à un ensemble unique en Suisse, construit progressivement depuis la Réforme. D'autre part, un bon nombre d'entre elles possèdent des valeurs monumentales remarquables par leur situation, leur typologie et leur architecture* ». Et dans la réponse à l'interpellation Vassilis Venizelos, on lit encore : « *le Conseil d'Etat entend réaffirmer sa volonté de préserver l'ensemble du patrimoine de première importance que constituent les cures vaudoises* ».

Les engagements que prend ainsi le Conseil d'Etat sont de nature à rassurer Patrimoine suisse sur l'avenir des cures « historiques ». Patrimoine suisse veillera attentivement à ce que ces engagements soient tenus et n'hésitera pas à se remobiliser dans le cas contraire. Il y va de la sauvegarde du patrimoine historique du canton.

La Tour-de-Peilz, le 25 mars 2019